



AVIS PUBLIC

Règlement 563-2022

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 17 octobre 2022, adoptait le règlement suivant :

- ***Règlement 563-2022 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 525 000 \$ pour la mise en œuvre du programme Écoprêt pour le remplacement des installations septiques***

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 13 décembre 2022.

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 21 décembre 2022.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA